



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 janvier 1999

**Déplacement à Biala-Podlaska en Pologne d'une délégation niortaise en
février 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 Janvier 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 Janvier 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,
Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT,
M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Jacques VANDIER donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, M. Frédéric ROUILLE

DELIBERATION D99053

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 1999

Information Communication&Relations
Ext.

**Déplacement à Biala-Podlaska en Pologne d'une délégation
niortaise en février 1999**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

L'Association des Maires des Deux-Sèvres a développé depuis de nombreuses années un partenariat avec la Voievodie de Biala Podlaska en Pologne.

Dans ce cadre, la Ville de Niort, chef-lieu du département, a tout naturellement noué des contacts plus approfondis avec son homologue la Ville de Biala Podlaska.

C'est ainsi que le 25 mars 1998, Bernard Bellec pour Niort, Macief Kosik pour Biala Podlaska ont signé un protocole de partenariat économique. Puis lors d'une visite plus récente d'une délégation polonaise à Niort, le 19 octobre 1998, a été convenu le principe d'un renforcement de ce partenariat par des échanges réguliers et a été formulée une invitation pour le Maire de Niort à se rendre en Pologne.

Un déplacement d'une délégation niortaise est donc prévu pour concrétiser ce partenariat notamment dans le domaine économique. Le déplacement du Maire est programmé du 30 janvier au 9 février et celui de la délégation qu'il conduira s'effectuera du 6 au 9 février.

La délégation de la Ville de Niort conduite par le Maire sera composée de

- * M. BEJUGE Jean-Robert
- * Mme RIZZI Geneviève
- * Mme LUCAS Patricia
- * Mme BARRE Chantal
- * M. PILLET Jean
- * Mme NAUDEY Violetta, interprète
- * M. BURGIN Pascal, Directeur du Service Economique.

Ce déplacement s'effectuera, tant pour le Maire que pour la délégation dans les conditions générales prévues par la délibération du Conseil municipal du 27 mars 1998 portant fixation des conditions de prise en charge pour les élus et le personnel communal des frais de déplacements à l'étranger à l'exception du personnel communal et des collaborateurs occasionnels (interprète) du Maire dont les frais de déplacement pour le voyage à Biala-Podlaska, seront pris en charge sur la base des frais réellement engagés, comme pour les Elus. En ce qui concerne les conditions particulières du séjour du Maire, ces frais seront pris en charge pendant la même période que pour la délégation, à savoir du 6 au 9 février.

Le Maire est autorisé à engager sur place des frais de réception (notamment restauration, cadeaux ...) dans une enveloppe maximum de 5.000 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser la prise en charge des frais de déplacement et de séjour dans les conditions énumérées précédemment dans la limite d'un plafond de 45.000 francs ;

- autoriser le Maire à confier l'organisation de ce déplacement aux agences de voyage Forum Voyages et Havas voyages et à signer tous documents nécessaires à sa mise en oeuvre.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)